Rapport par une organisation non gouvernementale accréditée à des fins consultatives auprès du Comité concernant sa contribution à la mise en œuvre de la Convention

Date limite : 15 janvier 2015

pour examen en 2015

*Le fichier peut être téléchargé à l’adresse suivante :   
http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/*

*Veuillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

|  |
| --- |
| 1. **Identification de l’organisation** |
| **A.1. Nom de l’organisation soumettant le présent rapport** |
| A.1.a. *Nom officiel de l’organisation dans sa langue d’origine, tel qu’il apparaît sur les documents officiels.* |
| MAISON DES CULTURES DU MONDE |
| A.1.b. *Nom de l’organisation en anglais et/ou en français.* |
| MAISON DES CULTURES DU MONDE INSTITUTE FOR WORLD CULTURES |
| A.1.c. *Numéro d’accréditation de l’organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)* |
| NGO-90098 |
| **A.2.** **Adresse de l’organisation** |
| *Indiquez l’adresse complète de l’organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l’adresse électronique, le site Internet, etc. L’adresse postale indiquée doit être celle où l’organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l’adresse du siège.* |
| |  |  | | --- | --- | | Organisation : | MAISON DES CULTURES DU MONDE | | Adresse : | 101 boulevard Raspail 75006 Paris France | | Numéro de téléphone : | 01 45 44 72 30 | | Adresse électronique : | info@maisondesculturesdumonde.org | | Site Internet : | www.maisondesculturesdumonde.org | | Autres informations pertinentes : | CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL / MAISON DES CULTURES DU MONDE  2 rue des Bénédictins 35500 Vitré France  tél. 02 99 75 82 90 — www.cfpci.fr | |
| **A.3.** **Personne à contacter pour la correspondance** |
| *Donnez le nom complet, l’adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.* |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (M./Mme, etc.) : | M. | | Nom de famille : | BOIS | | Prénom : | Pierre | | Institution/fonction : | Conseiller artistique, directeur de label | | Adresse : | Maison des Cultures du Monde  101 boulevard Raspail 75006 Paris France | | Numéro de téléphone : | 01 45 44 74 27 | | Adresse électronique : | bois@maisondesculturesdumonde.org | | Autres informations pertinentes : | membre de l'organe consultatif chargé des candidatures LSU, BSP, IAR (2011-2013). | |
|  |
| 1. **Contribution de l’organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)[[1]](#footnote-2)** |
| *Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n’avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.* |
| **B.1.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’effort de l’État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s’impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| En 2011, la Maison des Cultures du Monde (MCM) a été désignée par le ministére de la Culture et de la Communication (MCC) comme Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI) conformément à l'article 13b de la Convention de 2003. Le CFPCI, qui est également le centre de documentation et d'archives de la MCM, assure une mission de médiation, à l'interface entre l'administration du MCC, les acteurs du patrimoine culturel immatériel (PCI) et les publics. En concertation avec le département du pilotage de la Recherche et de la politique scientifique (direction générale des Patrimoines du MCC), qui coordonne en France la mise en oeuvre de la Convention, il s'attache à :  • Faire connaître la Convention et sensibiliser les publics à la sauvegarde du PCI  • Documenter le PCI et favoriser la diffusion des ressources existantes  • Contribuer à la production des connaissances sur le PCI, à la réflexion critique sur les politiques du PCI et leurs effets  • Faciliter la mise en réseau d'acteurs du PCI, les partages d'expériences et de bonnes pratiques de sauvegarde  • Informer et orienter les porteurs de projets, concernant notamment l'inventaire du PCI en France et les candidatures pour les listes de l'UNESCO, en collaboration avec le Comité pour le patrimoine ethnologique et immatériel (instance nationale dont le CFPCI est membre)  • Participer au suivi des éléments français inscrits sur ces listes, avec l'association France PCI et les partenaires institutionnels en charge du suivi de la Convention  • Fournir des services d'expertise au MCC. (253 mots) |
| **B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel, par son président (membre permanent) et la directrice du CFPCI (expert invité), est partie prenante du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI), instance nationale présidée par le directeur général des Patrimoines du ministére de la Culture et de la Communication, créée par arrêté du 5 mars 2012, qui « conseille le ministre sur l’ensemble des questions relatives à l’application, sur le territoire national, de la convention du patrimoine culturel immatériel ». Le CFPCI appuie le MCC dans la mise de œuvre de la politique du PCI en France qui s'articule autour de quatre axes : inventaires ; candidatures pour les listes de la Convention de 2003 ; recherche ; sensibilisation et formation. Le CFPCI organise avec le MCC un séminaire international annuel autour des politiques du PCI et leurs effets : L'administration du PCI en Europe (2012), Enseigner le PCI (2013), L'économie du PCI (2014). Les actes sont édités dans la revue en ligne des Cahiers du CFPCI. Le centre intervient sur l'ensemble du territoire pour présenter la Convention, dans le cadre de formations initiale ou permanente (universités, Institut national du patrimoine, agents du MCC, enseignants...) ou de manifestations diverses (journées d'études, conférences, rencontres, ateliers, forums...). Le CFPCI effectue une activité de veille concernant les démarches et initiatives dans les divers champs du PCI. Il contribue à l'instruction des demandes d'autorisation d'utiliser l'embléme de la Convention, avec le MCC, avant leur transmission à la Commission française pour l'UNESCO. (250 mots) |
| **B.3.** *Décrivez l’implication ou la contribution de votre organisation dans l’élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| Les 24 et 25 mai 2012, le Centre français du patrimoine culturel immatériel a organisé et accueilli la premiére réunion des représentants des communautés (personnes morales et collectivités) qui ont porté la candidature et/ou assurent la gestion des éléments inscrits sur les Listes de la Convention de 2003, en présence de représentants du ministére de la Culture et de la Communication et de la Commission française pour l'UNESCO, en vue de l'élaboration participative (DO 152) du premier rapport périodique à soumettre par la France (initialement en décembre 2012). Cette rencontre entre des acteurs trés divers quant à leur statut (praticiens, associations ou fédérations, établissements publics, collectivités territoriales...), quant à leur échelle ou leur domaine d'intervention et de compétences, a permis de recueillir leur expérience respective suite aux inscriptions, quant aux effets de ces derniéres, aux mesures de sauvegarde effectivement mises en œuvre, aux enjeux, défis et difficultés rencontrées. Comme convenu lors de cette réunion, le CFPCI a ensuite adressé à chacun des représentants des communautés le formulaire de l'UNESCO concernant l'état de chaque élément inscrit sur la Liste représentative, dont il a collecté et compilé les réponses avant de les transmettre au ministére de la Culture pour la rédaction du document final. Les demandes de précisions formulées par le Secrétariat de la Convention concernant les éléments inscrits ont été transmises à leurs représentants, et les réponses de ces derniers intégrées à la version finale du rapport périodique (décembre 2013) avec la collaboration du CFPCI. (244 mots) |
| **B.4.** *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d’assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| Le CFPCI accompagne l'administration du ministère de la Culture et de la Communication dans le repérage, le suivi et l'évaluation des candidatures possibles pour la Liste de sauvegarde urgente, la Liste représentative ou les propositions pour le Registre des meilleures pratiques. Dans ce cadre, il informe les porteurs de projets des démarches et procédures relatives aux candidatures (critéres, délais...) ; il est réguliérement associé aux réunions avec les communautés, et il effectue, avec le ministére de la Culture, plusieurs relectures critiques des dossiers avant leur soumission au Comité du patrimoine ethnologique et immatérieI (les formulaires étant rédigés par les communautés elles-mêmes). (96 mots) |
| **B.5.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’identification, la définition (Article 11.b) et l’inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| L'inventaire du PCI en France, initié en 2008, est alimenté soit par des appels à projets du ministére de la Culture, sous la forme de campagnes thématiques ou régionales, auxquels peuvent candidater des laboratoires de recherche ou des associations compétentes dans un domaine du PCI, soit par des propositions émanant directement des communautés, qui sont examinées par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI). Le CFPCI collabore à cet inventaire à plusieurs titres :  • il informe les individus et communautés des procédures et critéres d'inclusion dans l'inventaire  • en tant que membre du CPEI, il participe à l'évaluation des propositions, et le cas échéant au suivi de la rédaction des fiches (par les communautés elles-mêmes)  • le CFPCI a remporté deux appels à projets en 2012-2013 et 2013-2014 pour la réalisation d'un inventaire des géants, dragons et animaux processionnels en France. Ce projet mené en étroite collaboration avec plusieurs associations et institutions associe recherche, restitution et valorisation par des manifestations culturelles : recensement des ressources et réalisation d'un annuaire des acteurs, enquêtes de terrain, rédaction de fiches en ligne et d'un rapport, production de kakémonos pour les associations ou collectivités participantes, expositions avec ateliers pour le jeune public, rencontres de praticiens, animations de rue. Les fiches incluent des manifestations trés anciennes et d'autres apparues plus récemment, témoignant des réappropriations de ces pratiques issues des processions médiévales. Elles abordent les aspects rituels et festifs ainsi que les savoir-faire associés. (240 mots) |
| **B.6.** *Décrivez la participation de votre organisation à d’autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l’Article 13 et la DO 153 qui visent à :*   1. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;* 2. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;* 3. *faciliter, dans la mesure du possible, l’accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*   *Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La MCM participe à la mise en valeur du PCI, à travers son festival, l'édition documentaire et scientifique et le libre accés à des informations et des matériaux relatifs au PCI. Le Festival de l'Imaginaire met en valeur les patrimoines oraux et spectaculaires du monde entier. Cette activité destinée au grand public est complétée par des colloques, des conférences, projections et ateliers, notamment la Journée du Patrimoine culturel immatériel. La revue Internationale de l'Imaginaire consacre chaque année au moins un ouvrage aux problématiques de la sauvegarde et de la mise en valeur du PCI en France ou à l'étranger. Le label de disques INEDIT a un catalogue de 150 albums consacrés aux traditions musicales du monde, enregistrés et présentés par des spécialistes. Le Centre de documentation sur les spectacles du monde met en ligne une base de données gratuite de plus de 800 formes spectaculaires traditionnelles avec notices, photographies, et vidéos en ligne sous réserve de l'accord explicite des détenteurs et praticiens. Le Prix de la Maison des Cultures du Monde récompense un projet de recherche et de diffusion d'un jeune chercheur sur un patrimoine musical ou spectaculaire dont les détenteurs viennent se produire au Festival de l'Imaginaire. Le CFPCI développe une bibliographie collaborative et internationale en ligne sur le PCI, issue des travaux du Forum des chercheurs sur le PCI accueilli à la Maison des Cultures du Monde en juin 2012. Il édite une lettre d'information mensuelle incluant une rubrique sur les actualités du PCI en France. (248 mots) |
| **B.7.** *Décrivez l’implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*   1. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d’informations à l’adresse du grand public, en particulier des jeunes ;* 2. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;* 3. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;* 4. *des moyens non formels de transmission des savoirs :* 5. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l’existence est nécessaire à l’expression du patrimoine culturel immatériel.*   *Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| Le Festival de l'Imaginaire produit par la MCM depuis 1997 est consacré à la diffusion auprès du public des traditions et expressions orales et spectaculaires des peuples du monde dans un souci constant d'exploration et de découverte. L'approche sensible offerte par le spectacle est complétée par des expositions, colloques, conférences et ateliers apportant une dimension intellectuelle et scientifique. La 17e édition (2013) a fait partie de la célébration du 10e anniversaire de la Convention en France.  Le Festival est également l'occasion de développer un programme d'éducation culturelle auprès des scolaires (8 à 18 ans) avec des représentations spécifiques et des échanges avec les praticiens.  En ce qui concerne les spectacles et les publications sonores, leur mise en oeuvre implique systématiquement les groupes, communautés et individus tout au long du processus car la MCM a pour principe de traiter directement avec les praticiens plutôt qu'avec des agents artistiques.  Le bénéfice qu'en retirent les praticiens est un surcroît de reconnaissance locale et internationale, voire une revalorisation lorsqu'ils font partie de catégories marginalisées, ainsi qu'un renforcement de leurs capacités dans la mise en valeur du PCI dont ils sont les détenteurs.  Indépendamment du festival, le CFPCI met en oeuvre des actions régulières de sensibilisation, transmission et valorisation du PCI, pour les scolaires et le grand public (activités pédagogiques, projets intergénérationnels, stages...) en partenariat avec des associations locales.  Le CFPCI assure la coordination et le secrétariat de France PCI, l'association française des éléments du PCI de l'UNESCO visant à promouvoir l'esprit de la Convention. (250 mots) |
|  |
| * + - 1. **Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale** |
| *Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l’échange d’informations et d’expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l’Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :*   1. *le partage d’information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;* 2. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 crées sous les auspices de l’UNESCO (DO 88) ;* 3. *le développement de réseaux d’ONG, de communautés, d’experts, de centres d’expertise et d’instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*   *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel est membre du Forum des ONG accréditées pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI. Il participe notamment à l'organisation et l'animation du colloque annuel du Forum, ainsi qu'au groupe de travail sur la mise en oeuvre de modes de partage simplifiés des bonnes pratiques de sauvegarde. Le CFPCI assure régulièrement la traduction de l'anglais vers le français du programme de ces manifestations, des lettres d'information du Forum, des résumés d'articles en ligne #heritagealive. Il assure enfin le relais des activités du Forum auprés des ONG accréditées et basées en France qui n'en sont pas membres (organisation et accueil d'une rencontre de ces ONG en juin 2012).  Le séminaire international annuel du CFPCI permet le développement d'un réseau de chercheurs et professionnels, responsables d'administrations et d'institutions culturelles, principalement européens, favorisant l'échange d'informations et d'expériences de sauvegarde du PCI en Europe.  Enfin, le projet de recherche-action concernant l'inventaire des géants et dragons processionnels en France a été mené en étroite collaboration avec la Maison des Géants, un musée et centre de documentation situé en Belgique, qui parmi d'autres pays partage ces pratiques avec la France. (201 mots) |
|  |
| **D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |
| **D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l’Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| Le président de la Maison des Cultures du Monde, Chérif Khaznadar, a participé depuis son origine à l'élaboration du texte de la Convention et des directives opérationnelles. Depuis il participe en tant qu'expert au sein de la délégation française à toutes les réunions du Comité et à toutes les assemblées générales. Il a été en outre président de l'Assemblée générale de 2008 à 2010. Il a également présidé plusieurs groupes et séances de travail notamment le groupe de travail intergouvernemental ouvert sur le traitement des candidatures à la Liste représentative par le Comité, l'Organe subsidiaire et le Secrétariat en septembre 2011.  Le CFPCI, branche de la Maison des Cultures du Monde, est également représenté par sa directrice au sein de la délégation française.  La Maison des Cultures du Monde a participé au titre d'ONG puis d'ONG accréditée (2010) aux réunions suivantes : 2.EXT.COM (2008 ofia), 3.COM (2008 Istanbul), 4.COM (2009 Abu Dhabi), 3.GA (2010 Paris), 5.COM (2010 Nairobi), 6.COM (2011 Bali, membre de l'OC), 4.GA (2012 Paris), 7.COM\_WG (2012 Paris, groupe de travail sur la portée et l'étendue d'un élément), 7.COM (2012 Paris, membre de l'OC), 8.COM (2013 Bakou, rapporteur de l'OC), 5.GA (2014 Paris), 9.COM (2014 Paris). (154 mots) |
| **D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l’Organe consultatif ou de l’Organe d’évaluation (DO 26), ou a-t-elle été nommée en 2009 ou 2010 pour évaluer une candidature à la Liste de sauvegarde urgente ou une demande d’assistance internationale ? Le cas échéant, précisez la période.*  *Ne pas dépasser 100 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM, rapporteur de l'OC). (23 mots) |
| **D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu’elle pourrait fournir de tels services à l’avenir ?*  *Ne pas dépasser 500 mots* |
| Du fait de ses fonctions au sein de l'Organe consultatif, la Maison des Cultures du Monde a déjà fourni des services consultatifs au titre de la DO 96.a, b et c. pendant trois cycles consécutifs (2011, 2012 et 2013) et se tient à la disposition du Comité en cas de nécessité.  Les compétences complémentaires des membres de son équipe, leur implication dans des opérations de sauvegarde, d'évaluation de programmes, de préparation d'inventaires, d'établissement de rapports périodiques, associées à une réflexion permanente qu'elle mène à travers ses colloques, journées du PCI, éditions, etc. sur les diverses méthodes de sauvegarde du PCI mises en oeuvre depuis plus de trente ans, lui confèrent les capacités nécessaires à l'évaluation des effets des plans de sauvegarde pour les éléments inscrits sur la LSU.  En outre, consciente des difficultés que rencontrent certains États dans l'élaboration de leurs candidatures ou demandes et forte de son expérience en tant qu'organisme évaluateur mais aussi contributeur pour la partie française, la Maison des Cultures du Monde tient ses experts à la disposition des États parties qui solliciteraient ses services. (180 mots) |
|  |
| **E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :** |
| **E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu’en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l’anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire ?*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| Le français est la langue principale de l'équipe de la Maison des Cultures du Monde et l'anglais une langue de travail pratiquée quotidiennement par 4 membres au moins de l'équipe du fait de leurs liens à l'international. |
| **E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde mène depuis plus de 30 ans des activités de programmation de spectacles (musique, danse, théâtre, rituels), d'expositions, d'édition, de documentation, d'organisation de congrès, colloques et conférences, de cycles thématiques et de saisons culturelles qui contribuent à la visibilité de plusieurs domaines du PCI, à savoir :  • les traditions et expressions orales,  • les arts du spectacle,  • les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs.  Dans certains cas, son action participe directement à la sauvegarde d'éléments menacés ou en voie de disparition par un soutien financier et logistique (par ex. marionnettes yakshagana du Karnataka, Ballet royal du Cambodge), une mise en valeur internationale produisant une reconnaissance locale (par ex. marionnettes sur eau du Vietnam), par la collecte sonore et l'édition intégrale (par ex. anthologie de la musique arabo-andalouse du Maroc).  En outre, les missions du CFPCI le conduisent à travailler dans tous les domaines du PCI tels que définis à l'article 2.2 de la Convention sur l'ensemble territoire français. (164 mots) |
| **E.3.** *Décrivez l’expérience de votre organisation dans l’évaluation et l’analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif chargé d'évaluer les candidatures à la Liste de sauvegarde urgente, au Registre des meilleures pratiques et les demandes d'assistance internationale supérieures à 25000 dollars américains en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM).  En outre l'un de ses membres a participé en 2014 à l'évaluation des 110 demandes de soutien au Fonds International pour la Promotion de la Culture (UNESCO). (72 mots) |
| **E.4.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude d’élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Maison des Cultures du Monde est une productrice importante de textes, analytiques ou synthétiques, qu'il s'agisse de rapports spécialisés, d'articles scientifiques ou de vulgarisation, d'ouvrages, ou encore de notices de programmes et de disques pour le grand public.  Ces textes sont généralement rédigés en français, plus exceptionnellement en anglais.  La Maison des Cultures du Monde compte trois docteurs en anthropologie, ethnomusicologie, ethnoscénologie et la plupart des autres membres de l'équipe ont un niveau Bac +3 à Master. (78 mots) |
| **E.5.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d’extrapoler à partir d’une expérience locale pour l’appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| L'activité de la Maison des Cultures du Monde (programmation artistique, édition, production discographique, organisation de colloques) implique systématiquement et dans chacun de ses programmes des partenaires internationaux.  S'agissant de la production de spectacles et de publications, ces partenaires sont aussi bien des praticiens ou détenteurs de PCI que des agents de terrain locaux, des universitaires, des artistes, des administrations locales et nationales. Ils interviennent, en fonction de leur périmètre de compétences, tout au long de l'élaboration des productions (identification d'un élément, prospection sur le terrain, tractations avec les praticiens, préparation logistique, administrative, artistique et scientifique, mise en place des soutiens financiers privés ou institutionnels.  S'agissant de la diffusion, ces partenaires sont des structures homologues de la Maison des Cultures du Monde ou des festivals, majoritairement en Europe, mais également en Afrique du nord, au Moyen-Orient, en Amérique. (137 mots) |
|  |
| **F. Coopération avec l’UNESCO** |
| *Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l’UNESCO (en coopération directe avec l’UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l’UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l’autorisation d’utiliser l’emblème de l’UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).*  *Ne pas dépasser 250 mots* |
| - Le/la Directeur(trice) Général(e) de l'UNESCO est membre statutaire du Conseil d'Administration de la MCM.  - Réunion de travail de l'Organe subsidiaire sur la participation des experts, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des ONG, des individus à la mise en œuvre de la convention (Centre de documentation - Vitré, janvier 2008).  - Réunion d’experts sur les pratiques culinaires (Centre de documentation - Vitré, avril 2009).  - Participation au programme Mediterranean Living Heritage (MEDLIHER) piloté par l'UNESCO avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre d'Euromed Heritage 4 (2008-2012). Ce programme était consacré à l'identification du patrimoine culturel immatériel en Egypte, en Jordanie, au Liban, et à un projet de sauvegarde pilote dans chaque pays.  - À l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de la convention et avec le soutien de l'UNESCO, le 17e Festival de l'Imaginaire (mars-juin 2013) a présenté 12 éléments inscrits sur les listes du PCI.  - Un dossier de demande de partenariat entre la MCM et l'UNESCO, portant sur la diffusion de la Convention de 2003, sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel et des pratiques de sauvegarde, est en cours d'instruction à l'UNESCO. (193 mots) |
|  |
| **G. Signature** |
| *Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le comte de l’organisation.* |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Arwad ESBER | | Titre : | Directrice | | Date : | 31 décembre 2014 | | Signature : |  | | |

#### 

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l’(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E. [↑](#footnote-ref-2)